

Payer pour regarder un enfant se faire violer et même torturer à l'autre bout de la terre ? L'imagination des pédocriminels pour détruire les enfants aurait-elle une limite ? Avec cette utilisation des nouvelles technologies, les pédocriminels ont visiblement franchi à nouveau la ligne rouge de l'horreur.

Dans le même temps, les enquêteurs se spécialisent et, déjà, des enquêtes aboutissent.



Un commerce sordide

Les pédocriminels viennent toujours en Asie du Sud-Est pour violer des gosses pauvres et sans avenir, rongés à petit feu par les maladies (Sida, MST, infections...) et détruits dans leur psyché et dans leur enfance. Le cynisme de ces touristes-voleurs est sans limite, eux qui expliquent que ces enfants ont une meilleure vie grâce à l'argent qu'ils leur donnent voire qui affirment que les enfants « aiment ça ».



Mais ces voyages en Asie, principalement aux Philippines et en Thaïlande, coûtent cher, prennent du temps, deviennent compliqués en temps de pandémie et sont quelquefois dangereux pour un pédocriminel repéré par une ONG, Interpol ou une police locale.

Il est alors plus simple pour un pédocriminel de commander (par un simple virement bancaire) un viol d'enfant devant une webcam à Manille, viol qu'il peut regarder en direct via Skype dans son confort d'occidental en se masturbant devant la scène. Un horaire est défini, une personne se trouve avec l'enfant et agit sous les ordres du payeur : exactions et viols en direct.

Le « live streaming » de viols de mineurs, connu depuis 2010, est apparu dans l'île de Cebu, aux Philippines. Un viol d'enfant entre 4 et 9 ans coûte environ 80 € quand le salaire moyen est de 150€. Quelquefois la victime n'a que quelques mois.

■ **Un séminaire organisée par la France à Singapour en juin 2019**

Le ministère français de l'Intérieur a organisé entre les 18 et 21 juin 2019 un séminaire international sur le thème : « *Lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs : de l'image numérique à l'enfant abusé* ».

Partant du principe que la cyber-pédopornographie est un phénomène international, la lutte correspondante doit l'être également avec une coordination policière et entre les États.

Le séminaire regroupait une centaine de spécialistes de 24 pays : France, USA, Canada, Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne, Australie, Inde, Indonésie, Malaisie, Laos, Philippines, Thaïlande, Sri Lanka, Vietnam, Maldives et Singapour...Facebook, Mastercard et PayPal étaient également présents. Skype fut l'absent très remarqué de ce séminaire.

■ **Tracer les paiements en ligne**

Quand il s'agit de trafic de stupéfiants, les montants sont très importants. Mais en matière d'exploitation sexuelle des mineurs, tout l'enjeu consiste à retracer des montants de quelques dizaines de dollars, d'être en

mesure de repérer les utilisateurs, les facilitateurs, les villes de destination. Une coordination internationale est ainsi nécessaire entre pays et établissements bancaires (MasterCard, PayPal, Western Union...). En France, Tracfin est l'organisme piloté par le ministère de l'Économie chargé de la lutte contre les fraudes et qui a pris ce sujet en considération à l'image d'Austrac, en Australie, très en pointe sur ce sujet.

▪ **Que dit la Loi en France ?**

La loi du 30 juillet 2020 permet de condamner à 10 ans et 150 000€ le fait de faire à une personne des offres ou des promesses ou de lui proposer des dons, présents ou avantages quelconques afin qu'elle commette un viol, y compris hors du territoire national et cela même si le crime n'est pas commis. **La loi du 21 avril 2021** visant à protéger les mineurs punit de 7 ans de prison et 100.000 euros d'amende le fait pour un adulte d'inciter un mineur à se livrer à des pratiques sexuelles sur Internet.

▪ **Les premières condamnations**

L'OCRVP (Office central pour la répression des violences aux personnes) a une équipe dédiée aux mineurs victimes et une compétence pour suivre un Français à l'étranger pour peu qu'il soit soupçonné de commettre des viols à l'étranger. Le constat est clair : des Français utilisent ce procédé criminel.

En janvier 2020, un pilote de ligne français, **Stephan Lamberth**, habitant Singapour, est condamné à 5 ans de prison ferme. La trace d'un paiement par Western Union et l'enregistrement des ordres d'abuser l'enfant donné à l'adulte qui agit aux Philippines, ces éléments saisis dans son matériel informatique ont permis la condamnation de ce pilote de ligne, après 10 heures d'audience, à 5 ans de prison ferme, 10 ans de suivi socio-judiciaire et une interdiction de se rendre en Asie.



En mai 2021, un homme de 50 ans a été condamné à Paris à 6 ans de prison ferme pour complicité d'agression sexuelle sur mineurs de moins de 15 ans. Cet homme collectionnait les images pédopornographiques : 8 millions d'images et 4 millions de vidéos... ! Une de ces vidéos était un « live streaming » de viol à distance, ce qui a permis son arrestation.

▪ **L'effet Covid19**

La pandémie du Covid19 a provoqué la fermeture de nombreuses frontières et le ralentissement très net du trafic aérien. Les prédateurs utilisant la prostitution infantile en Asie se sont tournés vers les écrans.

À Manille et ailleurs, les enfants n'allant plus à l'école et leurs parents souvent au chômage, le live-streaming était devant une possibilité de développement.

Les autorités philippines ont ainsi enregistré 260 % d'augmentation des signalements de vidéos de viols d'enfants entre mars et mai 2020¹, période de confinement dans le pays.

Discussion :

L'inventeur de la bombe atomique, Albert Einstein, affirmait : « le problème de notre temps n'est pas la bombe atomique, mais le cœur de l'homme ». Il en est de même de toutes les avancées technologiques qui révolutionnent les communications : « Le problème n'est pas le réseau Internet mais le cœur de l'homme ».

François Debelle – Septembre 2021

¹ Selon l'Unicef

Bibliographie

- *Le Figaro* – « L'horreur des viols d'enfants à la commande » par Christophe Cornevin – 12 septembre 2021 - <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/l-horreur-des-viols-d-enfants-a-la-commande-20210912>
- *Le JDD* – « Viols d'enfants en streaming : une trentaine d'enquêtes en cours en France » - 11-9-2021 - Stéphane Joahny - https://www.lejdd.fr/Societe/viols-denfants-en-streaming-une-trentaine-denquetes-en-cours-en-france-4065981?utm_source=newsletter&utm_medium=UNEDUJDD&xtor=EREC-37&cid=19574&mid=151522576
- *Paris Match* – « Il visionnait des viols d'enfants en direct sur le net : six ans de prison » - Publié le 05/06/2021 - La Rédaction et AFP. <https://www.parismatch.com/Actu/Societe/Il-visionnait-des-viols-d-enfants-en-direct-sur-le-net-six-ans-de-prison-1741223>
- *L'Express* : « Viol à distance: Des pédophiles paient pour des agressions d'enfants en direct » Par Claire Hache - Publié le 11/12/2016 - https://www.lexpress.fr/actualite/societe/viol-a-distance-des-pedophiles-paient-pour-des-agressions-d-enfants-en-direct_1858799.html
- *20 minutes* – « Pédocriminalité: Il y a une explosion du live-streaming de viols d'enfants, notamment aux Philippines » - Propos recueillis par Thibaut Chevillard - Publié le 18/06/19 https://www.20minutes.fr/faits_divers/2542327-20190618-pedophilie-viol-enfant-entre-4-9-ans-ca-coute-entre-30-100-dollars
- *Libération* : https://www.liberation.fr/planete/2019/10/16/pedophilie-le-parcours-sordide-d-un-francais-en-thailande_1758021/